

Marc OUIMET

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(2003)

“Les tendances de la criminalité au Québec: 1962-2001”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc OUIMET

“Les tendances de la criminalité au Québec : 1962-2001”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, chapitre 1, pp. 15-37. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : marc.ouimet@umontreal.ca ou ouimetm@ere.umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

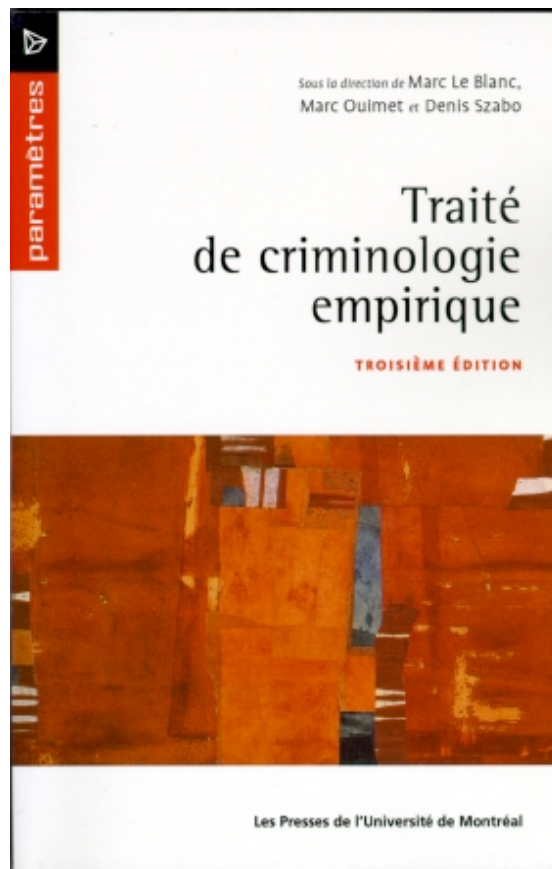
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition numérique réalisée le 19 novembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Ouimet (2003)

“Les tendances de la criminalité au Québec:
1962-2001”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, chapitre 1, pp. 15-37. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

Table des matières

[Introduction](#)

[Évolution de la criminalité selon les données issues des sondages de victimisation](#)

[Pour comprendre les statistiques officielles de la criminalité](#)

[Évolution de la criminalité selon les données officielles](#)

- [Les crimes d'agression](#)
- [Les crimes d'appropriation](#)
- [Les autres crimes](#)

[Tableau 1.](#) Incidence de la victimisation selon l'Enquête sociale générale

[Tableau 2.](#) Taux de reportabilité pour différents types d'infractions

[Figure 1.](#) Évolution de quatre formes de crimes d'agression : 1962-2001 (taux par 100 000 habitants)

[Figure 2.](#) Évolution de quatre formes de crimes d'appropriation : 1962-2001 (taux par 100 000 habitants)

[Figure 3.](#) Évolution de quatre formes d'autres crimes : 1962-2001 (taux par 100 000 habitants)

[Références bibliographiques](#)

Marc OUIMET

“Les tendances de la criminalité au Québec: 1962-2001”.¹

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, chapitre 1, pp. 15-37. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

L'étape première de toute investigation criminologique est un questionnement sur les quantités impliquées. Combien y en a-t-il ? Quelles sont les tendances ? Pour comprendre la situation criminelle actuelle et pour prévoir les tendances futures, on doit d'abord s'intéresser à l'évolution de la criminalité au cours des dernières décennies. Pour approfondir la démarche, il faut être en mesure de connaître les facteurs associés à l'évolution de la criminalité, à savoir les variables qui ont influencé le taux de criminalité à la hausse et à la baisse à travers le temps. Ce chapitre sur les tendances de la criminalité au Québec fait suite à ceux publiés dans les éditions antérieures du traité (Normandeau et Rico, 1985 ; Ouimet, 1994). L'objectif de ce chapitre est de décrire et d'expliquer les variations du volume et de la structure de la criminalité au fil des années. Une attention toute particulière dans l'interprétation sera toutefois portée à la dernière décennie. Nous men-

¹ Ce chapitre a pu être réalisé grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

tionnerons aussi les travaux de recherche publiés au Québec contenant des explications ou des informations sur les tendances de la criminalité. Les données utilisées dans ce chapitre sont de deux ordres, à savoir celles issues des sondages de victimisation et celles fournies par les statistiques officielles de la criminalité.

En conclusion du chapitre « Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991 » (Ouimet, 1994), nous avons observé que la criminalité avait augmenté entre 1962 et le début des années 1980, pour ensuite rester relativement stable dans l'ensemble durant les années 1980. Or, la baisse attendue durant les années 1980 en raison d'un effet démographique ne s'était pas matérialisée, mettant en doute l'impact d'un tel facteur. Nous avons en quelque sorte prédit que le plateau atteint demeurerait le même pendant plusieurs années, autrement dit que la criminalité dans son ensemble n'augmenterait ni ne diminuerait durant les années 1990. Cette prédiction était assortie d'une condition : qu'il n'y ait pas de transformation majeure dans les rapports sociaux. Dès lors, si la stabilité ne caractérise pas la période des années 1990, c'est parce que des forces sociales importantes ont joué, forces qu'il faudra identifier.

Le crime est un fait social important. Une bonne connaissance du volume de la criminalité, de ses formes et de son évolution est nécessaire à une variété de fins. D'abord, les données sur la criminalité sont utiles au législateur, qui pourra y voir l'occasion de créer de nouvelles infractions ou d'en modifier d'autres pour tenter de faire diminuer un type de comportement criminel qui poserait de plus en plus problème. Les données sur la criminalité permettent d'ailleurs d'évaluer l'efficacité de certaines lois, comme par exemple de vérifier si l'introduction d'une réglementation sur les armes à feu a contribué à faire diminuer le nombre de vols qualifiés. Les données sur la criminalité permettent aussi d'évaluer l'efficacité des programmes de prévention ou des nouvelles approches policières. Elles permettent aussi d'évaluer l'efficacité des corps policiers, soit en analysant l'évolution du volume des crimes, soit en analysant l'évolution du pourcentage d'incidents qui sont résolus. D'une manière plus générale, les données sur la criminalité intéressent les élus des villes, les décideurs politiques, les journalistes ainsi que l'ensemble des citoyens.

La criminologie jouit d'une relative abondance de données empiriques. Depuis fort longtemps, les gestionnaires de différentes organisations liées à la justice ont senti le besoin de produire des statistiques. Les services de police comptent les infractions sur leur territoire, les tribunaux comptent les condamnations et les directeurs de prison comptent le nombre de détenus qu'ils accueillent. Depuis quelques années, plusieurs informations peuvent être prélevées directement sur des bases de données informatiques servant à des fins administratives. Les données empiriques disponibles permettent la comparaison dans le temps et l'espace puisque certains paramètres des données sont relativement universels (par exemple, le taux d'homicide ou le taux d'incarcération).

Évolution de la criminalité selon les données issues des sondages de victimisation

[Retour à la table des matières](#)

Il existe une variété d'enquêtes et de sondages qui sont utiles à notre compréhension du phénomène criminel. Parmi ceux-ci, on retrouve les enquêtes de victimisation. En effectuant un sondage téléphonique avec un échantillon représentatif de la population, il est possible d'obtenir un estimé du volume de la criminalité qui est plus proche de la réalité que ne peuvent l'être les statistiques criminelles. Mais les travaux de recherche sur la validité des sondages de victimisation ont rapidement mis en évidence les difficultés inhérentes à ce nouvel outil. Parmi les problèmes, mentionnons les plus importants :

1. La victimisation est un événement relativement rare. Ainsi, pour obtenir un estimé fiable, par exemple du nombre de vols qualifiés ou d'agressions sexuelles, il est nécessaire de miser sur des échantillons énormes, soit des dizaines de milliers de répondants ou plus. En conséquence, les sondages de victimisation sont plus utiles pour les crimes les plus fréquents, c'est-à-dire les moins graves.

2. Dans un sondage de victimisation, on doit spécifier une période de référence à la personne interrogée (par exemple, au cours de la dernière année). Les sujets interviewés par téléphone ont tendance à oublier des événements survenus il y a plus de six mois. D'autre part, certains répondants font du « télescopage », c'est-à-dire incluent, dans la période de référence, des événements survenus en dehors de la limite de temps spécifiée.
3. Les répondants ont une connaissance minimale de la loi et ainsi ont certaines difficultés à identifier leur propre victimisation. Ceci serait particulièrement vrai pour des cas de violence conjugale.
4. Certains groupes sociaux sont plus difficiles à rejoindre que d'autres. En effet, les populations à haut risque de victimisation souvent n'ont pas de domicile fixe, pas de téléphone, vivent en institution ou sont rarement à la maison.
5. Une partie importante de la criminalité est dirigée contre des biens publics ou des commerces. Or, ces actes ne peuvent être répertoriés dans un sondage de victimisation concernant les individus.

La plus grande utilité des sondages de victimisation ne réside pas dans l'estimé de la prévalence de la criminalité, mais bien dans l'étude de sa structure. Les sondages de victimisation permettent d'identifier quelles sont les personnes les plus à risque, soit en termes d'âge, soit en termes de sexe ou de statut socio-économique. Les sondages ont également permis de mieux comprendre les relations existantes entre les protagonistes de l'incident. Les résultats de ces analyses ont alimenté les connaissances sur la criminalité. Toutefois, le programme de la Déclaration uniforme de la criminalité révisée, basé sur la saisie informatique du rapport d'incident (avec des informations sur le sexe, l'âge, le type d'arme, etc.), vient en quelque sorte concurrencer l'avantage compétitif des sondages de victimisation.

Au Canada, c'est en 1987 que le premier sondage national de victimisation fut réalisé dans le cadre de l'Enquête sociale générale menée par Statistique Canada. Les résultats de cette enquête furent pu-

bliés dans le rapport Profil de la victimisation au Canada rédigé par Sacco et Johnson (1990). Ce sondage a permis de recueillir de l'information auprès de 9 870 personnes, dont un peu plus de 1 000 pour le Québec. Deux autres sondages ont été menés dans le cadre de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada en 1993 (Wright, 1995) et en 1999 (Statistique Canada, 2001, Besserer et Trainer, 2000). Le tableau 1 présente les principaux résultats de prévalence de la victimisation au Canada et au Québec pour 1988, 1993 et 1999.

Tableau 1

Incidence de la victimisation selon l'Enquête sociale générale

[Retour à la table des matières](#)

	Nombre de répondants	Taux /1 000	Taux /1 000 ménages		
		personnes, crimes de violence	Crimes contre la propriété	Cambriolages et tentatives	Vols de véhicules et tentatives
Canada 1988	9 870	83	216	54	51
Canada 1993	11 960	93	190	50	37
Canada 1999	25 876	81	218	48	41
Québec 1988	2 671	33	174	57	37
Québec 1993	2 100	65	150	60	50
Québec 1999	4 631	71	204	50	41

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Les données du tableau 1 montrent que la prévalence de la victimisation pour l'ensemble du Canada est relativement stable au fil du temps. Par exemple, au niveau des crimes de violence (agression sexuelle, voies de fait et vol qualifié), le taux est comparable d'une année à l'autre, compte tenu des limites de l'instrument de mesure. On note aussi une certaine stabilité des atteintes contre la propriété des ménages, même si les cambriolages (y compris les tentatives) et les vols de véhicules à moteur (y compris les tentatives) ont fluctué d'une année à l'autre. Pour le Québec, les données de 1988 sur les victimisations violentes, à savoir 33/1000 personnes, restent mystérieuses. En effet, la valeur paraît trop faible à l'échelle canadienne, ce qui peut in-

diquer des difficultés techniques d'échantillonnage ou de traduction des instruments. Pour les crimes contre les ménages, on ne note pas de tendance claire en ce qui concerne le Québec pour les trois sondages (de légères baisses et hausses).

Quant au volume des crimes commis annuellement, les données du sondage permettent d'en estimer le nombre réel. Si en 1999, 71 Personnes par 1 000 âgées de 15 ans ou plus ont été victimes d'un crime contre la personne et qu'il y a environ 6 millions de personnes de ce groupe d'âge au Québec, cela veut dire qu'un total de 426 000 crimes contre la personne auraient été commis, excluant les victimisations contre des personnes de moins de 15 ans (le nombre de crimes violents enregistrés par la police se situe à environ 50 000 annuellement). Au niveau des cambriolages, puisqu'il y a environ 3 millions de ménages, un taux de 57 par 1 000 veut dire qu'il y aurait annuellement 150 000 cambriolages ou tentatives de cambriolage.

Il semble que les données issues des sondages de victimisation ne permettent pas encore de bien cerner l'évolution de la criminalité étant donné leurs nombreuses limites. Les estimés présentés au tableau 1 n'indiquent pas de tendance claire en termes d'évolution. On peut toutefois retenir de ces nombres que la prévalence de la victimisation est beaucoup plus grande que ce que laissent voir les statistiques officielles des crimes rapportés à la police. L'autre constat important qui émane des études de victimisation est que les risques varient énormément en fonction des caractéristiques de la personne (voir les trois références des sondages citées auparavant). Plusieurs variables sont associées à la probabilité de victimisation, dont le sexe et l'âge, la scolarité, le revenu, ou encore les habitudes de vie (sortir le soir, consommation d'alcool, etc.).

Pour comprendre les statistiques officielles de la criminalité

[Retour à la table des matières](#)

Les données sur le crime existent depuis fort longtemps. il est en effet possible de connaître le nombre de condamnations depuis plus d'un siècle au Canada. Toutefois, les données sur les incidents ne sont colligées de manière systématique au Canada que depuis l'introduction du programme de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) en 1.962 (Thomassin, 2000). Ce programme exige que les services de police constitués compilent mensuellement le nombre de crimes signalés sur le territoire qu'ils desservent, le nombre d'affaires résolues et le nombre de personnes accusées d'avoir commis une infraction criminelle.

Les données du programme de la DUC ne sont pas exemptes de problèmes. Il y a, bien sûr, des difficultés liées à l'évolution de la loi et à l'évolution des valeurs de la population, ou liées à l'enregistrement des affaires et aux règles de décompte. Mais la difficulté la plus importante réside dans la question du taux de reportabilité ou « chiffre noir » de la criminalité. Le chiffre noir de la criminalité représente les crimes qui ne sont pas connus des policiers et enregistrés comme incidents. La valeur des statistiques criminelles comme indicateurs de la réalité criminelle à un moment et à un endroit donnés fut maintes fois mis en cause (Normandeau et Rico, 1985 ; Robert, 1985). S'il est vrai qu'une partie de l'augmentation de la criminalité observable à l'aide des statistiques policières durant les années 1960 et même 1970 peut être attribuée à un système plus efficace de cueillette, à une meilleure couverture de la criminalité, et que diverses conditions (opinion publique, lois, etc.) ont pu influencer à la hausse le taux de reportabilité, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. En effet, les statistiques policières constituent de puissants indicateurs des problèmes criminels pour autant que l'on en connaisse les pièges et que l'on évite les erreurs d'interprétations.

Trois grands facteurs expliquent l'écart entre la criminalité totale et la criminalité rapportée à la police : a) une part non négligeable des crimes commis passe simplement inaperçue de la victime, soit parce qu'elle n'a pas décelé le crime commis, soit parce qu'elle ne sait pas ou ne réalise pas que ce qui lui est arrivé constitue une infraction au Code criminel ; b) une part importante des victimes d'actes criminels ne rapporte pas l'incident à la police ; c) le système de la Déclaration unifiée de la criminalité ne consigne que l'infraction la plus grave commise lors d'un même incident. Par exemple, lorsqu'il y a vol et voies de fait, seule l'infraction la plus grave sera consignée.

Le taux de reportabilité désigne la proportion d'affaires connues de la victime qui est rapportée à la police ou connue d'elle. Parmi les infractions qui ont un très bas taux de reportabilité, on compte tous les cas de crimes « sans victimes », soit la prostitution, la vente de drogues, les jeux et paris. Ici, on ne peut parler de victime, puisqu'un acteur propose un bien ou un service et l'autre l'achète. Dans les cas de crimes sans victimes, les statistiques policières constituent des indicateurs d'activité policière. Lorsqu'on intensifie la lutte à la drogue, on obtient une augmentation dans le nombre d'affaires enregistrées. Toutefois, il n'est pas sûr qu'une plus grande pression policière n'indique pas en fait une aggravation du problème. Par exemple, Fluet (1999) montre que les statistiques policières de prostitution dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve de Montréal suivent de très près l'évolution réelle des activités de prostitution dans ce quartier. Lorsqu'un secteur devient un haut lieu du trafic de drogues, les citoyens demanderont de l'aide à la police qui devra réagir. Ainsi, pour les crimes dits sans victimes, les statistiques criminelles indiquent l'évolution des activités de contrôle d'un phénomène, activités de contrôle qui peuvent être liées à l'évolution du phénomène lui-même. Dans le groupe des infractions à faible taux de reportabilité, on compte aussi les crimes de faible gravité, tels le vol simple de faible valeur et le vandalisme. Pour ces types de crimes, les statistiques criminelles ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des incidents.

Certaines infractions ont un taux de reportabilité moyen. On retrouve ici les voies de fait, les agressions sexuelles, les fraudes et les vols avec effraction. Celui qui s'est fait soutirer un montant de 40 \$ n'aura pas nécessairement le temps et la motivation pour se rendre au

poste de police et expliquer ce qui lui est arrivé. L'homme qui est rudoyé par son adolescent évitera de faire intervenir des policiers dans ses affaires personnelles. Les infractions dont le taux de reportabilité est moyen sont particulièrement sensibles à des modifications de procédures administratives ou des valeurs de la population. Par exemple, une nouvelle règle d'assurance qui exige le dépôt d'une plainte à la police pour le remboursement fera augmenter le nombre d'affaires d'introduction par effraction. Une campagne de sensibilisation à la violence conjugale aura pour conséquence qu'une plus grande proportion de victimes dénonceront leur conjoint à la police.

Le troisième groupe d'infractions est celui des crimes qui ont un fort taux de reportabilité. On retrouve ici les homicides, les vols qualifiés et les vols de véhicules à moteur. Dans le cas des homicides, la presque totalité des infractions commises est connue de la police. Dans le cas des vols de véhicules à moteur, la quasi-totalité des véhicules volés est déclarée à la police, car, même si le véhicule n'est pas assuré pour vol, la déclaration du crime est essentielle pour le remplacement de la plaque d'immatriculation volée lors de l'incident (il y aurait plus de vols de véhicules dans les statistiques que dans la réalité, puisqu'une part non négligeable des vols de véhicules est en réalité une fraude déguisée). L'étude comparative dans l'espace ou le temps de ces infractions est donc facilitée par le fort degré de reportabilité.

Malgré le fait que nous connaissons approximativement le pourcentage des crimes réels qui sont transmis à la police pour un type de crime précis, il n'en reste pas moins que les catégories criminelles sont hétérogènes. Par exemple, les voies de fait comprennent des agressions graves commises entre étrangers dans la rue, qui ont un taux de reportabilité moyen, mais aussi des cas de violence conjugale qui ont un faible taux de reportabilité. Fattah (1991) soutient que la gravité du crime est le premier facteur de reportabilité. Les agressions avec blessures sont plus susceptibles d'être rapportées à la police que celles sans blessures ; les vols de plus de 1 000 \$ sont plus susceptibles d'être rapportés que les vols de 10 \$. Fattah mentionne toutefois que l'agression sexuelle est une exception. En effet, l'agression sexuelle est un des crimes les plus graves et son taux de reportabilité est médian. Les traumatismes psychologiques, la peur de représailles ou la peur de subir une seconde agression lors d'interrogatoires fait qu'une propor-

tion importante des victimes évite d'alerter la police à la suite d'une agression. Fattah affirme que le second facteur qui influence le taux de reportabilité est la distance sociale existant entre l'infracteur et sa victime. Plus la distance est grande, plus la reportabilité est grande. Ainsi, les agressions entre conjoints, parents et enfants ou amis ont un taux de reportabilité relativement bas.

Le tableau 2 renseigne sur un estimé du taux de reportabilité au Canada, Ces données sont tirées de l'Enquête sociale générale de 1999 portant sur la victimisation au Canada (Besserer et Trainer, 2000). Dans ce sondage, lorsqu'une personne disait avoir été victime d'un crime particulier, on lui demandait si la police avait été mise au courant de l'affaire. Le pourcentage qui en résulte fournit le taux de reportabilité pour les différents types d'infractions.

TABLEAU 2

Taux de reportabilité pour différents types d'infractions

[Retour à la table des matières](#)

	Pourcentage des victimisations ou tentatives rapportées à la police
Vol qualifié	46%
Voies de fait (excluant les voies de fait conjugales)	37%
Introduction par effraction	62%
Vol de, dans ou sur véhicule automobile	60%
Vandalisme	34%
Vol de biens d'un ménage	32%

Source : Besserer et Trainer, 2000.

Pour l'étude des tendances de la criminalité, l'existence du chiffre noir ne constitue pas en soi une difficulté. En effet, si un crime particulier a un taux de reportabilité de 40% et qu'il a le même taux de reportabilité l'année suivante, toute hausse ou baisse du nombre de crimes enregistrés peut être interprétée comme un mouvement réel. Deux

problèmes peuvent surgir. D'abord, le taux de reportabilité peut croître ou décroître d'année en année. Ensuite, il est possible qu'un facteur agisse de manière brusque sur le taux de reportabilité, ce qui se traduirait par une hausse brusque du volume d'incidents enregistrés. Au niveau de l'analyse, les hausses brusques sont plus facilement perceptibles que les croissances lentes dans le taux de reportabilité, puisque toute hausse subite d'une courbe doit s'expliquer par un changement des facteurs de reportabilité ou des règles de décompte. Par exemple, s'il y a 2 000 infractions de tel type et que, soudainement, il y en a 3 000 pour une nouvelle année, le saut abrupt exige des explications.

En résumé, les statistiques officielles ne sont pas parfaites, mais demeurent néanmoins une source de données indispensable à l'analyse de l'évolution de la criminalité dans notre société. Pour certains crimes, les statistiques criminelles informent sur la très grande majorité des événements qui se produisent. Pour d'autres crimes, elles renseignent sur l'évolution des pratiques des policiers, pratiques influencées par l'activité criminelle elle-même.

Évolution de la criminalité selon les données officielles

[Retour à la table des matières](#)

Avant d'examiner l'évolution de la criminalité au cours des quatre dernières décennies, il importe de bien comprendre les tendances sur une période plus longue. En effet, les dernières décennies doivent être comprises comme la continuation de mouvements s'étalant sur de très longues périodes. Maurice Cusson a comparé l'homicide en Europe au Moyen Âge et au XVIIIe siècle à l'homicide d'aujourd'hui (1990). Passant en revue les études disponibles sur le sujet, il indique que le taux d'homicide vers 1600 pouvait se situer aux environs de 15 homicides par 100 000 habitants en France et en Angleterre, taux qui tournent aujourd'hui aux alentours de 2 ou 3 par 100 000 habitants. Selon lui « cette pacification de nos mœurs met à mal l'idée reçue en sociologie selon laquelle les communautés rurales d'antan étaient des havres de paix et les villes modernes des coupe-gorge » (Cusson, 1990,

p. 1). L'explication la plus plausible de la baisse de la violence serait qu'au fil des siècles, les pouvoirs publics se sont appropriés la gestion et le contrôle des conflits privés entre individus. S'immisçant entre deux protagonistes, l'agent pénal fait en sorte d'éviter l'escalade de la violence. La victime d'un vol n'a plus à se faire justice elle-même : elle mandate les autorités pour obtenir réparation ou pour voir le coupable puni, répondant ainsi à un besoin de vengeance.

L'Américain Gurr (1989) s'est intéressé à l'histoire de la criminalité violente et conclut de ses travaux que la criminalité de violence entre 1830 et 1970 dans les pays occidentaux peut être représentée par une courbe en u. La criminalité était relativement fréquente au XIXe siècle et a amorcé une descente pour atteindre son plus bas niveau au milieu du XXe siècle. La remontée de la criminalité des années 1960 aux années 1990 peut être interprétée comme un soubresaut dans un processus graduel de pacification des moeurs.

Pour analyser l'évolution de la criminalité sur une longue période, il faut se fier aux statistiques officielles sur l'homicide. Malgré ses limites, le taux d'homicide renseigne bien sur le niveau général de violence d'une société puisque les meurtres se produisent le plus souvent dans le contexte d'autres crimes (vol qualifié, transactions douteuses, violence conjugale, agression sexuelle, etc.). Au Canada, les homicides ont augmenté entre le début du siècle et les années 1930 avant de diminuer pour atteindre un creux historique durant les années 1950 (voir le chapitre de Cusson, Beaulieu et Cusson). Les années 1950 sont, pour certains, les années de la « grande noirceur » intellectuelle, mais du point de vue social, c'était plutôt une période phare. L'économie roulait, les gens travaillaient, la famille était solide et les comportements étaient solidement encadrés par une société civile et religieuse bien organisée.

Les crimes d'agression

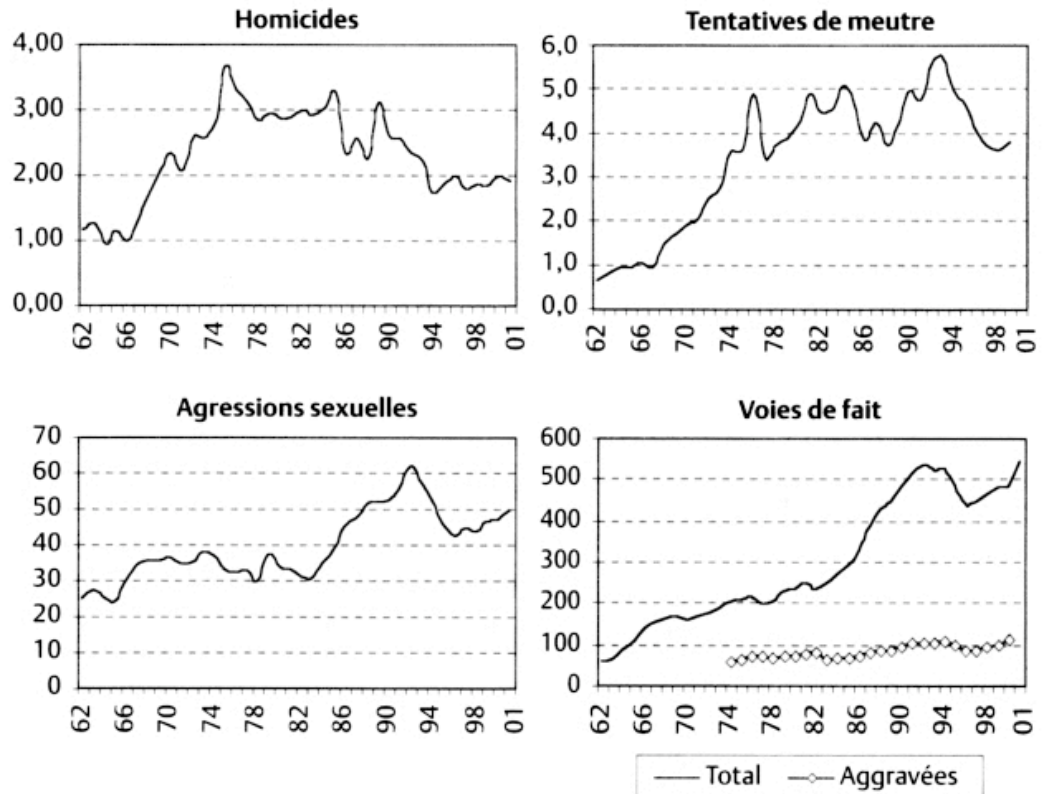
[Retour à la table des matières](#)

Parmi les crimes d'agression, on retrouve les homicides, les tentatives de meurtres, les agressions sexuelles et les voies de fait. Ces crimes sont des atteintes à l'intégrité physique de la victime et entraînent ou peuvent entraîner sa mort. Il y a d'autres catégories de crimes de cette nature, comme l'enlèvement ou la séquestration, qui ne sont pas pris en compte ici parce que relativement rares. La figure 1 illustre l'évolution des quatre types de crimes d'agression entre 1962 et 2001 au Québec.

Les homicides comprennent les meurtres (au premier et second degré), l'homicide involontaire et l'infanticide. Le taux d'homicide se situait à un par 100 000 habitants au début des années 1960, pour monter en flèche à partir de 1966 pour atteindre 3,66 en 1975 (Soit 225 homicides). Après un plateau autour de trois homicides par 100 000 habitants au début des années 1980, le taux a diminué par la suite pour se stabiliser, entre 1995 et 2001, autour de deux par 100 000, soit environ 145 homicides par an. Les tentatives de meurtres ont considérablement augmenté de 1962 à 1976 (de 34 ou 0,6/100 000 en 1962 à 303 ou 4,9/100 000 en 1976) et ont connue une nouvelle hausse jusqu'en 1993 (412 ou 5,8/100 000). Le taux de tentatives de meurtres a ensuite diminué pour atteindre 3,7 (ou 267) en 1998. Le ratio entre les tentatives de meurtres et les homicides a augmenté de 1962 à 1994, indiquant des changements en ce qui concerne la compréhension de ce qu'est une tentative de meurtre (Un coup de couteau pourrait être interprété à la fois comme une voie de fait causant des blessures ou comme une tentative de meurtre) ou plutôt comme étant le reflet d'une amélioration constante de l'intervention d'urgence des ambulanciers et de la médecine d'urgence.

Figure 1

*Évolution de quatre formes de crimes d'agression :
1962-2001 (taux par 100 000 habitants)*



Source : Statistique Canada, catalogue 85-205 annuel.

Source : Statistique Canada, catalogue 85-205 annuel.

Les statistiques policières montrent qu'au début des années 1960, le taux d'agressions sexuelles était de 25/100 000 habitants, ayant augmenté légèrement jusqu'en 1983 pour atteindre la valeur de 30. En 1983, les modifications apportées au Code criminel ont permis de remplacer les crimes de viol et d'attentat à la pudeur pour les infractions plus larges d'agression sexuelle (grave, armée et simple). Le taux d'agressions sexuelles a alors augmenté durant les années 1980 et 1990 pour atteindre 62 en 1992. Il a ensuite baissé et se situe à 49 en 2001. Le taux de voies de fait par 100 000 habitants était de 60 en

1962 ; il a augmenté sensiblement chaque année jusqu'en 1983 (248). Il a alors explosé pour atteindre un sommet de 532 en 1992 ; il se situe maintenant à 543 en 2001.

Il est relativement difficile d'interpréter les tendances en matière d'agressions sexuelles et de voies de fait, puisque seule une proportion d'environ 30% ou 40% des incidents est déclarée à la police. Ces infractions sont particulièrement sensibles à des modifications qui prennent place dans les pratiques policières et administratives, mais surtout dans les changements de mentalité. Il est possible d'interpréter les hausses dans le taux d'agressions sexuelles et de voies de fait des années 1980 comme reflétant une augmentation de la reportabilité de la part des victimes (Brodeur, 1994). En effet, ces années ont été le moment d'une prise de conscience face à la violence, particulièrement chez les femmes, et d'un meilleur accueil de la part des policiers des cas de violence conjugale et de violence sexuelle. Il est toutefois improbable que la hausse de la reportabilité à elle seule puisse expliquer l'importance de l'augmentation des taux observés (Ouimet et Tremblay, 1993). Ainsi, le nombre réel d'agressions sexuelles et de voies de fait aurait augmenté durant les années 1980, ce qui peut s'expliquer par un effet démographique (hausse de la population des 18-39 ans).

Les crimes d'appropriation

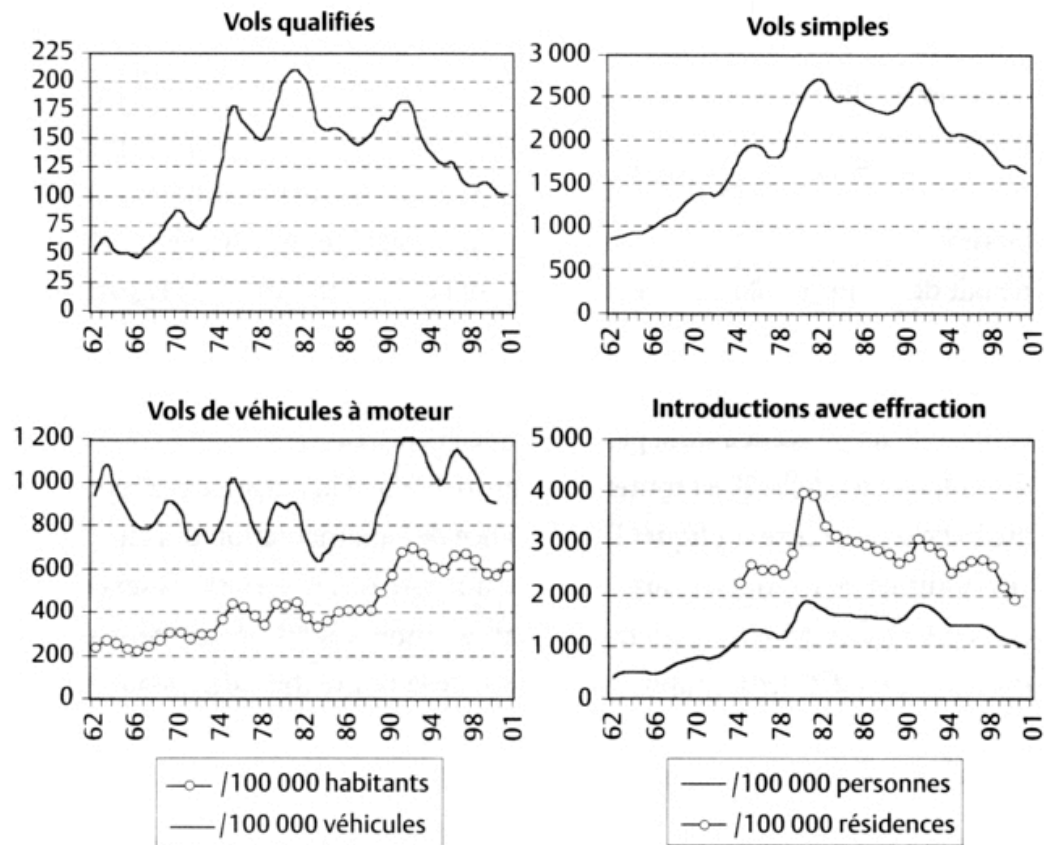
[Retour à la table des matières](#)

Les crimes d'appropriation désignent ici les infractions de vols. Bien que généralement considérés dans les crimes de violence, les vols qualifiés sont ici traités comme crimes d'appropriation, puisqu'ils sont motivés par le gain, et que les braqueurs ressemblent plus aux voleurs qu'aux agresseurs. En fait, le vol qualifié est un crime de violence pour sa victime, mais reste un crime contre la propriété du point de vue de son auteur. La figure 2 illustre l'évolution du taux par 100 000 habitants pour les vols qualifiés, les introductions avec effraction, les vols de véhicules à moteur et les vols simples.

L'évolution du taux par 100 000 habitants de vols qualifiés montre une explosion entre 1972 (72) et 1975 (177) et une autre hausse jusqu'en 1981 (210). Cette vague a fait l'objet de plusieurs études (Gabor, Baril, Cusson, Élie, Le Blanc et Normandeau, 1987). Le taux a ensuite diminué durant les années 1980, pour connaître une autre vague autour de 1991 (181) et diminuer rapidement par la suite jusqu'en 2001 (101). Des données plus détaillées montrent que les vols qualifiés commis avec une arme à feu ont chuté au cours des deux dernières décennies, passant de 6 680 en 1981, à 4 329 en 1991 et à 1489 en 2000.

Figure 2

*Évolution de quatre formes de crimes d'appropriation :
1962-2001 (taux par 100 000 habitants)*



Source : Statistique Canada, catalogue 85-205 annuel.

La courbe pour les introductions avec effraction montre que le taux global par 100 000 habitants a augmenté continuellement de 1962 (383) à 1981 (1 839), pour diminuer durant les années 1980 avant d'entreprendre une nouvelle hausse pour atteindre un second sommet en 1993 (1 609) et diminuer par la suite jusqu'en 2001 (993). Un tel taux ne tient pas compte de l'évolution du nombre de cibles potentielles, soit le nombre de résidences, de commerces ou d'entrepôts. Nous présentons une seconde courbe pour la période 1974-2000 indiquant le taux de cambriolages résidentiels sur la base de 100 000 résidences. L'année 1980 marque un sommet avec 3 962 vols par 100 000 résidences. Depuis, le taux chute d'année en année (sauf une légère hausse autour de 1992) pour se situer à 2 143 en 1999. Le phénomène de la baisse des introductions par effraction apparaît donc plus clairement avec un indicateur basé sur le nombre de cibles potentielles (le nombre de résidences) qu'avec un indicateur basé sur le nombre de personnes.

La figure 2 illustre l'évolution du taux de vols de véhicules à moteur par 100 000 habitants et par 100 000 véhicules immatriculés. Le taux par habitants augmente sans cesse de 1962 (230) à 1992 (691) et baisse par la suite (609 en 2001). Mais l'augmentation du parc automobile explique en partie la tendance. L'évolution du taux par 100 000 véhicules montre plutôt une légère baisse de 1962 à 1988. Toutefois, la période 1988-1992 montre une hausse subite (de 27 754 vols à 49 374) qui serait attribuable à l'implantation de réseaux de voleurs de véhicules organisés, volant les véhicules pour les maquiller et les revendre, les découper en pièces qui sont recelées ou exportées (Tremblay, Cusson et Clermont, 1992). Depuis 1992, le taux montre une légère tendance à la baisse. Toutefois, ces statistiques de vols ne tiennent pas compte du nombre de véhicules qui sont retrouvés et retournés à leur propriétaire. Si, auparavant, les vols étaient souvent des vols d'utilisation et les véhicules étaient majoritairement retrouvés, la situation serait différente aujourd'hui avec un nombre important de véhicules qui ne sont jamais retrouvés (Tremblay et al., 1992).

L'évolution des vols simples suit celle des autres crimes contre la propriété, soit une hausse constante du taux par 100 000 habitants durant les années 1960 et 1970, un premier sommet autour de 1982 (2 685), un second autour de 1991 (2 655) et une baisse importante

jusqu'en 2001 (1617). Il est toutefois évident que les 119 855 vols simples rapportés aux autorités en 2001 ne représentent que la pointe de l'iceberg, puisque le vol simple est un comportement assez répandu dans la population. Mais le vol pourrait aussi être analysé sur la base des cibles potentielles, soit tous les objets pouvant être volés. On se rendrait peut-être compte que la hausse du taux de vols par 100 000 habitants indique plutôt une baisse du taux de vols par 100 000 objets susceptibles d'être volés.

En résumé, les crimes d'appropriation montrent des tendances qui se ressemblent, soit une hausse durant les années 1960 et 1970, un premier sommet autour de 1982, un second autour de 1992 et une baisse marquée par la suite. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les deux périodes des sommets correspondent aux deux dernières importantes récessions économiques au Canada. D'ailleurs, Field (1999) montre que les taux de cambriolages et de vols en Angleterre sont associés aux mouvements économiques en général et plus spécifiquement à la consommation.

Les autres crimes

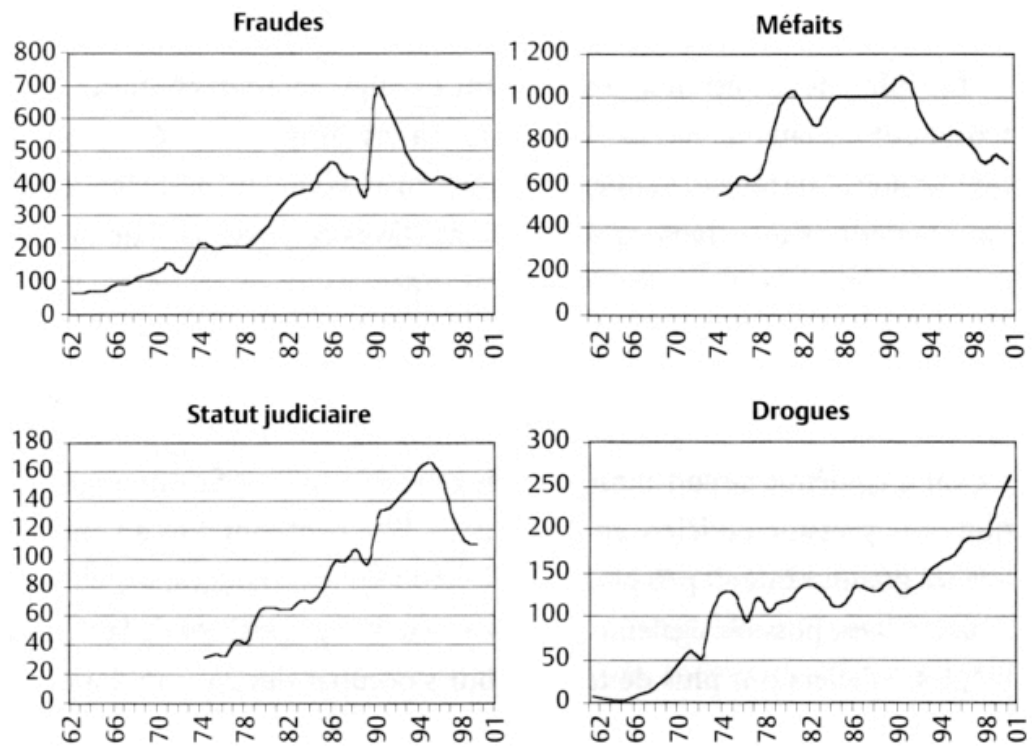
[Retour à la table des matières](#)

Pour fins de présentation, nous avons regroupé dans « autres crimes » des infractions sans grand rapport les unes avec les autres. Ainsi, la fraude, le méfait, les infractions relatives aux drogues et les infractions au statut judiciaire sont des infractions importantes dans le contingent pénal et se retrouvent fréquemment dans la liste des antécédents judiciaires des individus criminalisés. La figure 3 illustre l'évolution de ces quatre catégories de crimes de 1962 à 2001.

La courbe pour les fraudes montre une augmentation continue de 1962 (62/100 000) à 1990 (684). Depuis, le taux de fraudes diminue pour atteindre une valeur de 397 en 2000. Ce ne sont pas tous les types de fraude qui chutent durant les années 1990. Le nombre de fraudes reliées à l'utilisation de chèques est passé de 17 959 en 1990 à 5 300 en 2000, alors que les fraudes par carte de crédit et les autres fraudes ont augmenté (respectivement 3 068 comparé à 4 563 et 5 995

à 8 567). Les crimes de fraude dénoncés ne représentent toutefois qu'une petite proportion de toutes les fraudes commises ; beaucoup ne sont pas détectées par la victime, d'autres sont absorbées directement par les banques ou les compagnies de cartes de crédit. Des phénomènes comme la surfacturation des compagnies sont de véritables fléaux, mais rares sont ces crimes qui aboutissent devant un tribunal.

Figure 3
*Évolution de quatre formes d'autres crimes :
 1962-2001 (taux par 100 000 habitants)*



Source : Statistique Canada, catalogue 85-205 annuel.

Source : Statistique Canada, catalogue 85-205 annuel.

Les méfaits sont définis principalement par les crimes de vandalisme, soit des dommages matériels sur des biens, des véhicules, des équipements publics. Le taux de méfaits a augmenté de 1974 (548) à

1981 (1026) pour rester relativement stable jusqu'en 1991 (1987) et diminuer jusqu'en 2001 (689). Bien que peu étudiés, les méfaits contribuent largement au contingent pénal avec un total de 51023 infractions en 2001.

Les infractions au statut judiciaire représentent aussi un volume important, soit 8 146 infractions en 2000 qui se subdivisent en 6 646 infractions à la loi sur le cautionnement, 544 évasions de garde légale et 956 infractions de liberté sans excuse. Le taux de ces infractions au statut judiciaire a augmenté sans cesse entre 1974 (30/100 000) et 1995 (165) pour diminuer jusqu'en 2000 (109). L'augmentation importante des infractions au statut judiciaire semble être le reflet d'un changement de politique des services correctionnels qui tentent de garder en communauté une large part d'accusés et de condamnés. Plus on remet en liberté une part importante des accusés en attente de leur procès, plus il y aura d'infractions de défaut de comparution.

Les infractions liées aux drogues sont en augmentation continue depuis 1962, pour un taux de 107/100 000 en 1973 à 125 en 1990 et à 260 en 2000. Il semble que le rythme d'augmentation ait crû au cours des dernières années. Pour la période 1990-1999, ce sont les infractions de possession de cannabis (+ 4 578), de culture de cannabis (+ 2 231) et de trafic de cannabis (+ 1821) qui ont le plus augmenté, alors que les infractions relatives à l'héroïne et la cocaïne ont diminué. À la lumière de l'évolution générale de la criminalité, seules les infractions liées aux drogues augmentent depuis 10 ans. Or, il ne semble pas y avoir d'épidémie de consommation de cannabis qui justifie une augmentation de la pression policière en ce domaine. Il se peut toutefois qu'une intolérance grandissante ait pris place dans certains milieux, notamment en milieu scolaire. Il est possible également qu'avec la baisse généralisée de la criminalité, les policiers ont plus de temps pour s'occuper des consommateurs et revendeurs de drogue. Ou, autre hypothèse, il est possible que les policiers utilisent la lutte à la drogue comme un moyen pour contrer le crime organisé.

*
* *

Après avoir décrit l'évolution des principales formes de crimes, nous sommes en mesure d'effectuer un diagnostic. D'une part, la criminalité a connu une période de croissance importante durant les années 1960 et 1970. Les années 1980 voient une stabilisation des crimes d'appropriation et une augmentation importante des crimes d'agression. Le début des années 1990 constitue un sommet global de la criminalité. Depuis, la plupart des formes de crime ont régressé de manière importante, disons d'un tiers.

Chose étonnante, le fait que la criminalité baisse depuis dix ans n'est pas connu de tous. Les résultats de l'Enquête sociale générale de 1999 (Statistique Canada, 2001) sur la perception de l'évolution de la criminalité au cours des cinq dernières années montrent que 25% de la population du Québec pense que la criminalité a augmenté, 9% estime qu'elle a diminué et 66% qu'elle est restée inchangée. Les médias, certains plus que d'autres, entretiennent continuellement la population avec des histoires d'agressions sexuelles, de meurtres ou de torture qui, malheureusement, se produisent encore trop souvent, mais en fait demeurent rares. L'impact psychologique de cette habitude médiatique sur la qualité de vie de la population n'a pas été mesuré scientifiquement jusqu'à présent, mais on peut émettre l'hypothèse que le récit quotidien des crimes de sang ne fait rien pour aider les plus fragiles d'entre nous. Il est important que le public soit bien renseigné sur la baisse de la criminalité et sur ses causes. Il pourra alors mieux comprendre les décisions qui sont prises par le législateur, les directeurs de police, les juges, les administrateurs de prison ou les serviteurs de l'État qui doivent continuellement modifier les structures et changer les pratiques en fonction des nouvelles réalités,

Au cours des quarante dernières années, la criminalité a augmenté puis diminué. Plusieurs auteurs ont examiné les explications possibles de la hausse des années 1960 et 1970. Mentionnons entre autres Cusson (1990) qui a observé que les tendances lourdes de la criminalité sont comparables dans plusieurs pays occidentaux. Il propose une théorie des mouvements de la criminalité qui intègre une variété de dimensions, théorie qu'il est possible de résumer de la façon suivante. D'abord, une croissance des opportunités criminelles amène une augmentation des crimes, ce qui conduit à une baisse de la probabilité d'accusation et d'incarcération pour chaque crime commis (le système

pénal devenant saturé). De là, il s'ensuit une hausse de l'autoprotection des victimes potentielles, ce qui fait diminuer les opportunités et par le fait même le nombre de crimes. Cette théorie suppose un mouvement cyclique prédéterminé, puisque la baisse du crime à la fin d'un cycle devrait faire diminuer l'autoprotection et ainsi accroître de nouveau les opportunités. Or, en réalité, aucun cycle n'est observable dans les séries. Donc, si le modèle a une quelconque valeur, c'est que le cycle est trop long pour être visible sur 40 ans. Il est possible que le modèle ne soit valable qu'en très longue période. En ce qui concerne les explications de la hausse de la criminalité dans les pays occidentaux, personne n'est arrivé à un consensus. Certains parlent de pauvreté, de désorganisation sociale, d'inégalités sociales et de discrimination, d'autres d'opportunités criminelles, d'impunité, etc. Bref, la liste des facteurs évoqués est longue.

Récemment, le *Journal of Quantitative Criminology* a consacré un numéro spécial à l'analyse de l'évolution de la criminalité dans le temps avec un intérêt tout particulier pour l'étude de la relation entre chômage et crime. Greenberg (2001) remarque que les tendances aux États-Unis en matière d'homicide, de vol qualifié et de divorce entre 1946 et 1997 sont parallèles ou co-intégrées (autrement dit, le rapport entre les deux ne montre aucune tendance particulière). Il n'établit aucun lien causal entre ces phénomènes, mais interprète les relations en affirmant que les forces sociales négatives, ou tensions, qui jouent sur la famille sont semblables à celles qui jouent sur le crime. Toutefois, il indique que, si les modèles statistiques comprenant le divorce, le chômage et le nombre de jeunes adultes, rendent bien compte des tendances entre 1946 et le début des années 1990, ceux-ci sont incapables d'expliquer la baisse de la criminalité observée depuis 1993. En ce qui concerne l'impact du chômage, il est difficile de bien le spécifier, puisque, en théorie, il a des effets positifs sur le crime (tensions, difficultés financières) et des effets négatifs (plus grande surveillance du domicile). De plus, Greenberg (2001) conclut que les problèmes de mesure, d'analyse et d'interprétation de la relation entre chômage et crime sont si nombreux qu'il est périlleux d'accorder quelque crédit aux études déjà publiées sur la question (notamment, Cantor et Land, 1985 ; Britt, 1997).

Plusieurs chercheurs se penchent actuellement sur les causes de la diminution de la criminalité aux États-Unis et au Canada (Ouimet, 2002). Dans un ouvrage collectif récent, Alfred Blumstein et Joel Wallman (2000) ont demandé à des experts de traiter des différentes hypothèses connues. En gros, trois grandes explications sont retenues : l'approche démographique, l'approche de l'incarcération et l'approche d'une police plus agressive. L'approche démographique a été analysée par Steffensmeier et Harer (1999), qui affirment que la démographie a joué un rôle mineur dans la baisse de la criminalité durant les années Clinton (Landreville, 2001, s'intéresse à la démographie et au vieillissement des populations carcérales). Nous croyons toutefois que l'analyse des auteurs est mal spécifiée et aurait dû donner un poids plus grand à cette variable (Ouimet et Blais, 2002). Spelman (2000) a étudié les rapports entre la hausse de l'incarcération et la baisse de la criminalité et conclut qu'aux États-Unis, 25% de la baisse est attribuable à une augmentation de l'incarcération. Eck et Maguire (2000) ont examiné l'impact des nouvelles méthodes policières (politique de tolérance zéro, patrouilles de recherche d'armes à feu, système Compstat, etc.) mais soutiennent que les initiatives développées localement ne peuvent expliquer les baisses enregistrées pratiquement partout.

Dans une perspective comparative, on peut se poser la question à savoir si les facteurs invoqués pour expliquer les baisses aux États-Unis s'appliquent aussi au Canada. D'abord, l'explication démographique peut avoir joué au Canada parce que le baby-boom a été plus fort au Canada qu'aux États-Unis, ce qui est particulièrement vrai au Québec (Foote, 2000). Toutefois, les explications de l'incarcération et de la police plus agressive ne peuvent être invoquées pour le Canada. Durant les années 1990, le taux d'incarcération a diminué de 3% au Canada et le taux d'encadrement policier a aussi diminué de 3% (Ouimet, 2002).

Il apparaît que cinq grands facteurs expliquent la baisse de la criminalité au cours des dernières années. En premier lieu, l'importance démographique du groupe d'âge le plus criminalisé, à savoir les 15-35 ans, a diminué au cours des années 1990 (Ouimet et Blais, 2002). Moins de jeunes adultes signifie moins de crimes. Deuxième explication : depuis quelques années, les perspectives d'emploi pour les jeu-

nes se sont améliorées et les années d'études allongées. L'intégration massive des jeunes au monde du travail à temps partiel procure de l'argent et occupe le temps de ceux-ci, mais surtout les intègre plus rapidement à la vie adulte. La troisième explication est celle d'une plus grande probabilité d'accusation des personnes ayant commis un délit. Les victimes, en effet, rapportent plus souvent leur victimisation à la police, cette dernière s'avérant plus efficace dans l'identification des criminels et dans la constitution des dossiers d'enquête. La quatrième explication est celle de la diminution de la criminalité. Puisqu'une partie importante de la criminalité, notamment de violence, se produit dans le contexte d'infractions moins sérieuses, une baisse des petits crimes engendre une baisse des crimes violents. Dès lors, une baisse de la criminalité entraînera une baisse de la criminalité l'année suivante, puisque les risques d'appréhension, de condamnation et d'incarcération devraient augmenter. La cinquième explication, qui n'est qu'une hypothèse, est celle voulant que l'économie criminelle se soit développée et ait réussi à embrigader nombre de personnes dans des organisations leur conférant un rôle, un statut et un revenu.

D'une manière plus générale, Rosenfeld (2000) indique que la baisse de la criminalité aux États-Unis peut être interprétée à l'aide du processus de civilisation d'Elias (1939). Les années 1980 et 1990 se sont caractérisées sur le Plan Social par toute une série de campagnes de sensibilisation face aux comportements violents ou dangereux. Que l'on parle d'abus sexuels, de violence conjugale ou de conduite en état d'ébriété, le message est le même. Il faut respecter l'autre, la violence à son égard est inacceptable. Le recours à une explication de « changement de valeurs » est délicate pour un chercheur parce que difficile à établir empiriquement. Il faut donc interpréter l'explication générale suivante comme un modèle à l'état d'hypothèse. Durant les années 1950, l'ethos dominant était celui du contrôle personnel, de la contrainte et du respect. Soudainement, avec les années 1960 et 1970 et l'arrivée massive des jeunes dans la société, l'ethos dominant - certains diront le pathos - a changé (Wilson et Herrnstein, 1985). Ce fut l'époque de la libre expression personnelle, de l'abandon des contraintes et de la libéralisation. Les famines ont éclaté, les écoles se sont transformées, les jeunes ont adopté des comportements et des attitudes rebelles. Ce n'est qu'avec les années 1980 et 1990 qu'un nouvel ethos s'est installé, caractérisé par la modération en matière d'alcool, de dro-

gues, de relations sexuelles ou d'usage de tabac. Le nouveau conservatisme a fait en sorte que des comportements acceptés ou tolérés durant une période plus « libérale » sont considérés maintenant comme proscrits. La Révolution tranquille a eu pour effet une augmentation importante de la criminalité pendant 20 ans. La récréation est maintenant terminée.

Références choisies

[Retour à la table des matières](#)

La bibliographie intégrale de cet ouvrage est disponible dans le site des PUM :

<http://www.pum-umontreal.ca/bibliographies/criniinologie.html>.

BLUMSTEIN, A. et WALLMAN, J., *The Crime Drop in America*. New York : Cambridge University Press, 2000.

BRITT, C.L., « Reconsidering the Unemployment and Crime Relationship : Variation by Age Group and Historical Period », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 13 (4), 1997, pp. 405-428.

CUSSON, Maurice, *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990. [Texte disponible dans [Les Classques des sciences sociales](#). JMT.]

FIELD, S., *Trends in Crime Revisited*. Home Office Research Study, 195. Londres : Home office, 1999.

FLUET, C., *Le problème criminel à Hochelaga-Maisonneuve*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, 1999.

FOOTE, D., *Boom, Bust and Echo* (2e éd.). Toronto : MacFarlane, Walter & Ross, 2000.

LANDREVILLE, Pierre, « Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 33 (1), 2001, pp. 53-66.

OUIMET, Marc, « Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991 », in Marc Le Blanc, Denis Szabo (dir.). *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

OUIMET, Marc et TREMBLAY, P., « Commentaire sur l'état de la criminalité au Québec en 1992 », in *Statistiques de la criminalité et application des règlements de la circulation : 1992. Rapport annuel*, Ministère de la sécurité publique du Québec, 1993.

OUIMET, Marc, « Explaining the American and Canadian Crime Drop in the 1990's », *Revue Canadienne de Criminologie*, vol. 44 (1), 2002, pp. 33-50.

OUIMET, Marc et BLAIS, É., « L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999 », *Criminologie*, 35 (1), 2002, pp. 5-24.

ROSENFELD, R., « Patterns in Adult Homicides : 1980-1995 », in A. Biumstein, J. Wallace (dir.). *The Crime Drop in America*. New York : Cambridge University Press, 2000.

STEFFENSMEIER, D. et HARER, M.D., « Making Sense of Recent US. Crime Trends, 1980 to 1996/1998 : Age Composition Effects and Other Explanations », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 36 (3), 1999, pp. 235-274.

THOMASSIN, K., « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2 (2), 2000, pp. 1-16.

TREMBLAY, P., CUSSON, M. et CLERMONT, Y., « Contribution à une criminologie de l'acte : analyse stratégique du vol de véhicules automobiles », *Déviance et Société*, vol. 16 (2), 1992, pp. 157-178.

Fin du texte